

TFP APS

MÉTIER VISÉ : **AGENT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ**



OBJECTIF

La formation TFP APS permet de satisfaire à la condition d'aptitude professionnelle requise pour demander une carte professionnelle, en vue d'exercer la profession d'agent privé de sécurité, surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité.



182 heures - 26 jours



Centres IFA ou délocalisable sur demande



Tous publics



Eligible CPF



Délais d'accès : 20 jours



Effectif de la formation
4 minimum, 12 maximum



Formation accessible aux personnes handicapées

PRÉ REQUIS

- Pour l'obtention du justificatif d'aptitude professionnelle, les organismes de formation s'assurent que les stagiaires disposent d'une connaissance de la langue française caractérisée par la compréhension du langage nécessaire à l'exercice d'une activité privée de sécurité, ainsi que par la capacité à effectuer un compte rendu, par oral et par écrit. Leur niveau est celui défini par le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues, tel qu'adopté par le comité des ministres du Conseil de l'Europe dans sa recommandation CM/ Rec (2008) du 2 juillet 2008.
- Posséder une autorisation préalable ou provisoire délivrée par le CNAPS ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité.

PROGRAMME DE LA FORMATION

SOCLE DE BASE : 41 HEURES

UV 1. Module Secourisme (14 heures) : Gestion des premiers secours

UV 2. Module Environnement juridique (17 heures) : Environnement juridique de la sécurité privée, Connaître les principes de la République Française

UV 3. Module Gestion des conflits (5 heures) : Gestion des risques et des situations conflictuelles

UV 4. Module Stratégique (5 heures) : Transmission des consignes et informations

SPÉCIALITÉ : 134 HEURES

- Complément module Environnement juridique (5 heures)

- Complément module Gestion des conflits (9 heures)

- Complément module Stratégique (2 heures)

UV 5. Module Prévention des risques d'incendie (7 heures)

UV 6. Module Professionnel (7 heures)

UV 7. Module Sensibilisation aux risques terroristes (13 heures)

UV 8. Module Professionnel (45 heures)

UV 9. Module Palpation de sécurité et inspection des bagages (7 heures)

UV 10. Module Surveillance par moyens électroniques de sécurité (7 heures)

UV 11. Module Gestion des risques (11 heures)

UV 12. Module Événementiel spécifique (7 heures)

UV 13. Module Gestion des situations conflictuelles dégradées (7 heures)

UV 14. Module Industriel spécifique (7 heures)

TFP APS

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposés, exercices d'application, Appui sur un livret A.P.S et S.S.T,
- Moyens techniques : PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia, Matériel de secourisme conforme à la réglementation, Matériel de simulation : Armes de catégorie A, B et D factices, Trousse de secours pour blessure par balle, moyen de communication, etc
- Moyens humains : Formateur : expérience professionnelle de plus de 2 ans dans les métiers de la sécurité, et titulaire de l'ensemble des diplômes réglementaire.

VALIDATION DE LA FORMATION

- **Épreuves théoriques**
 - Une évaluation des connaissances théoriques (QCU 99 questions)
- **Épreuves pratiques**
 - Une épreuve de gestion de PC avec incident (tirage au sort parmi les cas proposés)
 - Une épreuve de missions statique (contrôle d'accès) ou de mission dynamique (ronde de surveillance) (tirage au sort parmi les cas proposés) (Le jury étant divisible, les deux épreuves peuvent se dérouler simultanément) Durées :
 - Épreuve de gestion de PC : 15 minutes
 - Épreuve statique ou dynamique : maximum 20 minutes

Le candidat sera certifié s'il obtient une moyenne de 12 sur 20 à chaque QCU et s'il est évalué apte à l'issue de l'épreuve pratique. Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve. Lors de la 1ère présentation à l'examen, en cas d'ajournement à une ou aux deux épreuves, le candidat dispose d'un an à compter de cette date pour valider l'ensemble des épreuves.

Après cette période, le candidat perd le bénéfice des épreuves acquises et doit suivre une nouvelle formation sécurité complète avant d'être représenté à un nouvel examen

Maintien et actualisation des compétences tous les cinq ans.



Formation accessible aux personnes handicapées, sous réserve de la capacité à effectuer les gestes techniques. Une référente handicap est disponible au centre pour vous accueillir et recueillir vos besoins spécifiques.

CONTACT PÉDAGOGIQUE ET HANDICAP

Aurélien Cheval

01 41 22 99 87

gestion@institutformation-actor.com

CNAPS : FOR-092-2125-02-20-20260755548 / **ADEF** : 9220112702